

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 10 décembre 2025

DELIBERATION : 2025-05-09

OBJET : Programme ACTEE+ - nouvelles modalités et adoption d'une convention relative au reversement des aides aux communes

L'an deux mil vingt-cinq et le seize décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Eric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. MERMET Alexandre ; M. LAUGIER Joël ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Programme ACTEE+ - nouvelles modalités et adoption d'une convention relative au reversement des aides aux communes

Exposé

Par délibération n° 2023-03-04 en date du 27 juin 2023, le conseil communautaire avait décidé d'engager la CCAPV dans la candidature départementale au dispositif ACTEE, Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, déployé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour financer l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette démarche reposait sur une animation départementale, assurée par le SDE04 avec l'appui d'IT04, et sur la possibilité offerte de déployer des « économes de flux » sur l'ensemble des territoires, notamment au sein des intercommunalités. Elle s'accompagnait de facilités prévues pour la réalisation des audits thermiques/études de faisabilité et pour le financement de la maîtrise d'œuvre des différents projets de rénovation des bâtiments publics portés par les intercommunalités et leurs communes membres. L'objectif poursuivi par cette candidature était de doper la qualité et la quantité des projets d'investissements, financés au fonds vert, notamment en visant un objectif de 100 bâtiments rénovés à l'échelle départementale.

Après moultes pérégrinations, la convention ACTEE n'a été finalisée et signée par l'ensemble des parties, que le 17 février 2025.

Faute de candidatures répondant aux attendus du poste d'économe de flux, le conseil communautaire a décidé par délibération n° 2025-01-07 en date du 25 février 2025, d'abandonner ce recrutement et de supprimer ce poste au tableau des emplois et des effectifs de la CCAPV, les dispositifs de financement initiaux arrivant à terme échu.

Sur le fond, le programme désormais intitulé « ACTEE+ » permet toujours d'obtenir des financements, via des appels à candidatures successifs au Fonds Chêne, financé par les Certificats d'Economie d'Energie, pour :

- Le déploiement d'économes de flux,
- La réalisation d'études énergétiques,
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Des missions de maîtrise d'œuvre relatives à des projets de rénovation énergétique globale des bâtiments publics.

A l'échelle des Alpes de Haute Provence, le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence (SDE04) continue de porter le groupement ACTEE+.

Conformément aux modalités de la convention ACTEE+, la CCAPV recense ses propres projets et tous les projets de ses communes volontaires, qui sont ensuite soumis aux différentes saisons de l'appel à projet du Fonds Chêne.

Pour les communes ayant inscrit leurs opérations dans le cadre de la convention initiale conclue par la CCAPV, les subventions transiteront par cette dernière. A ce titre, il convient de formaliser des conventions de reversement de ces subventions entre la CCAPV et les communes concernées.

Ces communes sont aujourd'hui au nombre de 7, regroupant un total de 20 prestations, pour un montant total de 47 075 € de subventions, à savoir :

- Annot, 5 opérations d'audit, pour un total de 11 900 € de subventions
- Barrême, 3 opérations d'audit, pour un total de 6 825 € de subventions
- Castellane, 8 opérations d'audit, pour un total de 19 250 € de subventions
- Moriez, 1 opération d'audit, pour un total de 2 275 € de subventions.
- Clumanc, 1 opération d'audit, pour un total de 2 275 € de subventions
- La Mure Argens, 1 opération d'audit, pour un total de 2 275 € de subventions
- Rougon, 1 opération d'audit, pour un total de 2 275 € de subventions.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire de conclure des conventions de reversement individuelles avec chacune des 7 communes pour les montants maximums précités.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le principe de convention de reversement des aides du programme ACTEE+ avec les 7 communes concernées
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les conventions de remboursement à conclure avec chacune des 7 communes concernées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 16 décembre 2025
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Maurice LAUGIER